

## FICHE D'INFORMATION CONCERNANT LA GESTION IMMOBILIÈRE DURABLE

### 3. ENVIRONNEMENT / 3.2 Impact environnemental et énergie

Dernière modification:  
27.11.2017

#### 3.2.12 Émissions lumineuses

##### Objectifs

Diminuer les émissions lumineuses en dehors des zones à éclairer

##### Effets

L'éclairage nocturne dérange non seulement les animaux vivant dans la zone éclairée, mais aussi les personnes habitant à proximité. Sont en cause en l'occurrence les éblouissements et la gêne dus à une illumination excessive des zones résidentielles. Il est possible en outre que les sources de lumière artificielle influencent le rythme biologique circadien (effets chronobiologiques). Enfin, il convient de réduire les émissions de lumière pour des raisons non seulement écologiques et de santé publique, mais aussi économiques, dans la mesure où il en résulterait une diminution de la consommation d'énergie.

##### Fiches d'information apparentées

1.1.20 Lumière du jour; 3.1.20 Biodiversité; 3.2.21 Réduction des besoins en énergie finale

SIA 112/1:2017

[-]

SNBS 2.0

[-]

##### Influence / Tâches des acteurs

###### INVESTISSEUR / PROPRIÉTAIRE / GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

– Définir des objectifs de diminution des émissions lumineuses en dehors des zones à éclairer

###### MAÎTRE DE L'OUVRAGE

- Lors de la conception, tenir compte des émissions lumineuses et les réduire en optimisant les sources de lumière, en équipant celles-ci d'écrans protecteurs et en les orientant adéquatement
- Disposer les zones d'utilisation du bâtiment compte tenu des sources lumineuses déjà présentes dans l'environnement
- Utiliser des sources lumineuses de moindre puissance ( $\leq 3000$  K, lampes LED); prévoir des systèmes adaptés aux besoins (p. ex. interrupteurs détecteurs de mouvement, variateurs automatiques)
- Pour les sources lumineuses en plein air, installer des protections efficaces en particulier contre la diffusion de lumière vers le haut

###### FACILITY MANAGER / GÉRANT

- Réduire les émissions lumineuses inopportunes grâce à un pilotage ciblé de l'éclairage automatique
- Renoncer aux sources lumineuses qui ne remplissent pas de fonction protectrice

###### UTILISATEUR

- Éteindre les lumières inutiles

##### Niveau de prestations

- ★ **Base:** réduire les émissions lumineuses inopportunes par des moyens conformes à l'état de la technique
- ★★ **Bonne pratique:** réduire les émissions lumineuses sur la base de modèles élaborés lors de la conception de l'ouvrage ou en assainissant la technique d'éclairage des bâtiments existants
- ★★★ **Exemplarité:** dans les nouvelles constructions et les transformations, concevoir l'éclairage de manière à éviter les émissions lumineuses inopportunes

##### Critères

- Nombre de personnes gênées et degré de gêne
- Qualité et protection des lampes
- Systèmes actifs de masquage et d'obscurcissement nocturnes
- Pilotage des sources lumineuses (oui / non)

##### Synergies / effets positifs possible

- Diminution de la gêne des utilisateurs
- Diminution de la consommation d'énergie et, partant, des coûts de gestion

##### Conflits d'objectifs / effets négatifs possibles

- Diminution de l'attrait des immeubles de représentation ou commerciaux
- Éventuelle diminution du niveau de sécurité perçu
- Éventuel conflit avec les exigences des constructions adaptées aux personnes handicapées (éclairage)

##### Exemples

- Foyer, Gubelstrasse 26 - 34, Zoug
- Lichtmonitoring in der Gemeinde Andermatt (seulement en allemand, [lien](#))
- Bibliothèque, Palais fédéral ouest ([lien](#))

<b>Aides à la mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lichtverschmutzung, Merkblatt der Umweltfachstellen der Zentralschweizer Kantone 2008 (seulement en allemand, <a href="#">lien</a>)</li> <li>– Éclairage public – Recommandations aux autorités communales et aux exploitants de réseaux d'éclairage. Romande Énergie et al. 2008 (<a href="#">lien</a>)</li> <li>– Éclairage public – Émissions lumineuses indésirables – Recommandations aux autorités communales et aux exploitants de réseaux d'éclairage. SuisseEnergie 2017 (<a href="#">lien</a>)</li> <li>– Éclairage autonome – Recommandations pour les entreprises électriques, les cantons et les communes. SuisseEnergie 2015 (<a href="#">lien</a>)</li> </ul>
<b>Informations complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pollution lumineuse : page web de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) (<a href="#">lien</a>)</li> <li>– Émissions lumineuses: aide à l'exécution (projet pour consultation). Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2017 (<a href="#">lien</a>)</li> <li>– Recommandations en matière d'éclairage public : page web topstreetlight (<a href="#">lien</a>)</li> <li>– Éclairage adapté aux personnes handicapées, annexe D, p. 45 ff. Norme SIA 500:2009 (<a href="#">lien vers le shop</a>)</li> </ul>
<b>Preuve de modification</b>	